



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE DU CONTRIBUTEUR

VIVEA assure la gestion de vos contributions formation, appelées par le biais de votre caisse MSA. Cette fiche vous concerne si vous êtes contributeur VIVEA ou engagé dans une démarche d'installation. La contribution est personnelle et non liée à l'exploitation.

Je reconnais avoir été informé de la participation du/de FSE au financement de la formation suivante :

Titre de l'action de formation : **PERFECTIONNEMENT EQUESTRE ET VALORISATION DE LA CAVALERIE EN DRESSAGE**

Référence VIVEA :

Nom de l'organisme de formation : **LIEU DU STAGE : DOMAINE DE COMBELLES 12 000 LE MONASTERE
SIEGE SOCIAL : SEM DU GRAND RODEZ 6 AV DE L'EUROPE - 12 000 RODEZ**

Identité du participant : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Né(e) le : _____ à : _____ Dépt/Pays : _____
Adresse personnelle : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Adresse email : _____
Siret : _____

Niveau de formation :

- Niv VI fin de scolarité obligatoire
 Niv V BEP ou 1er cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)
 Niv IV BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
 Niv III BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
 Niv II BAC + 3 et 4 (Licence, Maîtrise)
 Niv I BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

Statut :

- Chef d'entreprise ou d'exploitation
 Conjoint collaborateur
 Aide familiale
 Cotisant de solidarité
 Autre

Les personnes installées depuis moins de 2 ans doivent fournir une attestation de leur MSA.

Pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, remplir le cadre suivant :

Date d'installation : _____
Forme juridique de l'exploitation ou de l'entreprise :
 Individuelle GAEC EARL SCEA SARL Autre

Pour les personnes engagées dans une démarche d'installation :

Fournir, soit une attestation produite par un des organismes suivants CAC, ADASEA, chambre d'agriculture, point info installation, organisme public ou collectivité locale soutenant financièrement la démarche d'installation, soit la copie de l'agrément du PPP signé par le Préfet.

J'autorise VIVEA, dans le cadre de la subrogation à procéder au règlement des coûts pédagogiques auprès de l'organisme de formation, dans la limite du financement accordé et sous réserve du respect des conditions générales de VIVEA pour l'organisme de formation.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du participant :

L'original de ce document doit être transmis à VIVEA dans le dossier de réalisation.